REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail -Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE DE YAOUNDE II

SECRETARIAT GENERAL

BP. 18 Sos - Tél / Fax : (237) 242 32 21 32



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace -Work - Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II

SECRETARIAT GENERAL NOON

/UVII/CAB/R/SG

2019/

DECISION N°2019/

Constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marches de l'Université de Yaoundé H

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II

- VU Ja Constitution:
- VU la Loi nº 2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finance de la République ;
- VU la Loi nº 2017/020 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
- VU le Décret n° 93/026 du 19 janvier 1993, portant création des Universités ;
- VU le Décret n° 93/027 du 19 janvier 1993, portant dispositions communes aux Universités, modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005;
- VU le Décret n° 93/037 du 19 janvier 1993, portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé II;
- VU le Décret n° 77/41 du 03 février 1977, fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
- VU le Décret n° 2005/383 du 17 octobre 2005, fixant les règles financières applicables aux Universités;
- VU le Décret n° 2013/159 du 15 mai 2013 fixant régime particulier du contrôle administratif des finances publiques;
- VU le Décret n° 2015/317 du 15 septembre 2015, portant nomination du président du conseil d'administration de l'université de Yaoundé II;
- VU Je Décret n° 2017/318 du 27 juin 2017, portant nomination des Recteurs dans certaines ;
- VU le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des marchés publics;
- VU l'Arrêté n°0381/CAB/PR du 29 août 2000 portant création des contrôles financiers auprès des Ministères et Établissements publics administratifs;
- VU l'Arrêté n° 007/MINFI du 1ç septembre 2018, portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Finances;
- VU la Circulaire n°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018, portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Entreprises et Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'Exercice 2019;

VU les nécessales de service

DECIDE:

Arficle 1^{er}: Est pour compter de la date de signature de la présente décision, constatée, conformément au Décret n°2018/366/ du 20 Juin 2018, en son article 11(b), la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'université de Yaoundé II, ainsi qu'il suit :

Président : M. TASSING ;

Représentant du Maître d'Ouvrage : Pr MEDJO EKO Robert, CT/UYII ;

Secrétaire: M. NDONGO MINKO Magloire, DIEM/UYII.

MEMBRES:

1 4 5 1 1

- 1- M EKANGA KISSINGER, Représentant du MINESUP;
- 2- Mine ATANGANA Virginic, Représentante du MINMAP;
- 3- M·MEBANA Maxime, Représentant du MINFI;

<u>randel 2</u>: Les dépenses relatives au fonctionnement de sette commission seront imputées au oudget autonome de l'Université de Yaoundé II.

Article 3 : La présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera emegistrée, puis communiquée partout où besoin sera

Sca, le

AMPLIATIONS:

- MINESUP
- MINMAP ;
- ARMP;
 - CFS;
 - A.C.

Le Recteur